

Tué à 16 ans pour un viol qu'il n'a pas commis ?

ASSISES Le procès d'un Cap-Verdien accusé d'avoir assassiné à coups de couteau un rival pour venger son amie, a débuté à Nice

Devant la cour d'assises des A.-M., son frère et ses sœurs exhibent, en signe de deuil, sa photo sous cadre. Le 21 janvier 2009 à Nice, Alex Mendo Semedo, lycéen de 16 ans « sans histoire », a été tué. Il a reçu une dizaine de coups de couteau, dont deux mortels à la carotide, « portés avec acharnement » précise à la barre le D^r Gilles Suquet.

Décrit comme un gentil garçon, sans doute plus porté sur les filles que sur les études, Alex le séducteur est mort à cause d'un viol que lui impute Elodie, une ex-camarade de classe âgée à l'époque de 16 ans. La présumée victime n'en a parlé à personne, pas même à sa meilleure amie, avant de s'en ouvrir à son nouvel ami, Leonel Pereira Robalo. Qui a résolu de venger l'affront dans le sang.

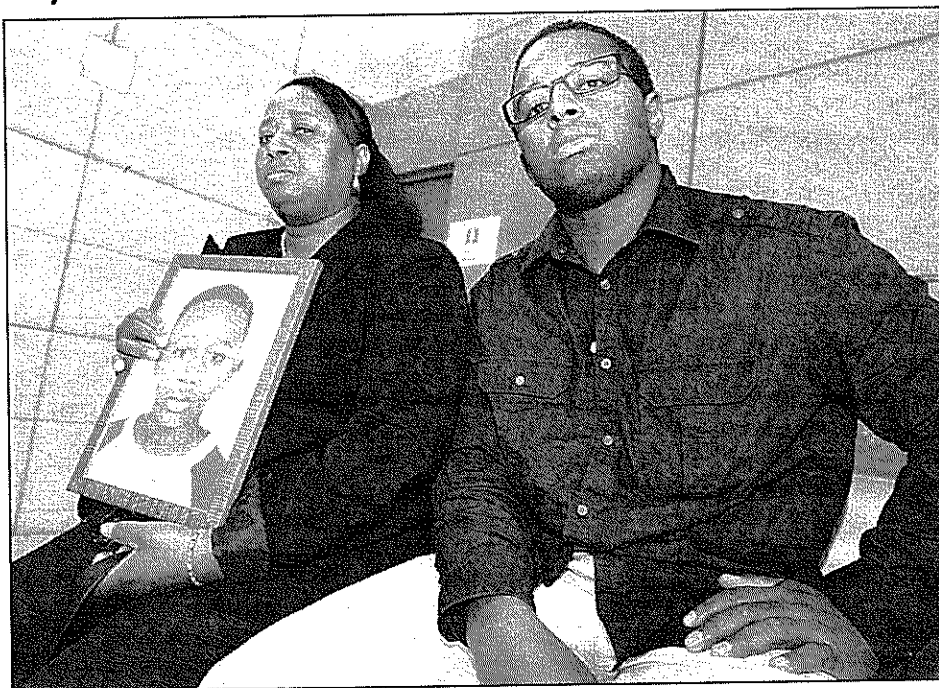
« Je voulais frapper sévèrement Alex, mais pas le tuer », proteste Leonel, solide gaillard de 21 ans en

chemise blanche. « Il a mis sa main à la poche, j'ai cru qu'il avait une arme. Aujourd'hui, j'ai honte et je m'excuse auprès de sa famille ».

Une « relation fusionnelle » entre les deux accusés

À l'époque, ce Portugais d'origine cap-verdienne consommait en quantité alcool, tabac et cannabis. Instable, il s'était converti à l'islam - en opposition à une famille catholique ? s'interroge l'enquêteur de personnalité - dans une mosquée de Nice-l'Ariane. Leonel, qui entretenait avec Elodie « une relation fusionnelle », ne paraît pas douter de la réalité du viol. A la différence des enquêteurs et de témoins.

« Elle a pu inventer cette histoire », a noté la principale de son collègue. « Elle m'a paru manipulatrice et comédienne », confie le major de



Le frère et une des sœurs qui exhibent ici un portrait de la victime, n'ont jamais cru celui-ci capable d'un viol.
(Photo Patrice Lapoirie)

police Christine Veil. Elodie, qui répond de complicité d'assassinat, ne renie rien. « C'était, raconte cette blonde à queue-de-cheval, s'exprimant avec une certaine aisance, le soir de la

fête de la musique. Sous la menace d'un couteau, Alex a abusé de moi (pleurs puis longs sanglots) au bas des escaliers de mon palier... » « Mais alors pourquoi, reprend d'une voix douce le

président Thierry Fusina, ne pas en avoir parlé à votre mère, votre meilleure amie ou votre médecin de famille ? »

« Je ne pouvais pas ». « Quelques mois plus tôt, en

mars 2008, vous aviez pourtant déposé plainte pour une main aux fesses d'un client du bar où vous étiez serveuse », poursuit le président. « Et trois mois plus tard, pour des faits d'une autre gravité, vous n'alertez pas la police ? »

« J'avais peur des représailles d'Alex et de ses copains ». En décembre 2008, Elodie affirme avoir fait l'objet d'une tentative d'enlèvement menée, soutient-elle, par Alex. Elle se rend au commissariat, mais dans sa dénonciation ne désigne personne. L'épisode décuple la colère de Leonel et l'incite à intervenir. Loin d'être révoltée par le meurtre, Elodie trouve le geste de son ami « beau ». « J'ai seulement voulu dire, rectifie-t-elle, que cela montrait combien il m'aimait ».

Les débats vont se poursuivre aujourd'hui. Le verdict est attendu demain soir

JEAN-PAUL FRONZES